

Communiqué de presse

Embargo: 25.4.2024, 8h30

03 Travail et rémunération

Évolution des salaires en 2023

Hausse des salaires nominaux de 1,7% en 2023 et baisse des salaires réels de 0,4%

L'indice suisse des salaires nominaux a augmenté en moyenne de 1,7% en 2023 par rapport à 2022. Il s'est ainsi établi à 102,4 points (base 2020 = 100). Compte tenu d'un taux d'inflation annuel moyen de +2,1%, les salaires réels ont baissé de 0,4% (96,9 points, base 2020 = 100), selon les calculs de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

En 2023, les salaires nominaux ont en moyenne augmenté de 1,7% par rapport à 2022, (+0,9% en 2022; -0,2% en 2021; +0,8% en 2020 et +0,9% en 2019). Pour les principales conventions collectives de travail (CCT) recouvrant un peu plus de 655 000 personnes salariées, la croissance des salaires effectifs (nominaux), négociée à titre collectif pour 2023, a atteint un taux de +2,1%.

Le renchérissement lié notamment à la hausse des prix de l'électricité et du gaz ainsi que par l'augmentation des loyers du logement a abouti à une inflation de +2,1% à fin 2023. Le pouvoir d'achat des salaires, résultat de l'ajustement des salaires nominaux à l'inflation, a donc diminué de 0,4%.

Hausse nominale de 2,1% dans le secondaire

De manière générale, la hausse des salaires nominaux a été légèrement moins forte que l'évolution du renchérissement annuel moyen enregistré en 2023 (+2,1%). Dans le secteur industriel, les salaires nominaux ont augmenté en moyenne de 2,1% soit une hausse plus marquée que dans l'ensemble de l'économie (+1,7%). Les branches économiques du secteur secondaire ont affiché une forte dispersion de l'évolution des salaires, allant de +2,9% à -0,4%.

Les progressions nominales les plus marquées ont été enregistrées dans les branches: fabrication de produits métalliques (+2,9%), fabrication de produits informatiques et électroniques, d'équipements électriques, optique, horlogerie (+2,8%) et fabrication de machines, équipements et matériels de transport (+2,6%). À l'autre bout de l'échelle, on retrouve des évolutions salariales plus modérées par exemple dans la branche de la cokéfaction, du raffinage et de l'industrie chimique et pharmaceutique (+0,9%) voire une évolution négative dans la branche « autres industries manufacturières; réparation et installation » (-0,4%).

Hausse nominale de 1,6% dans le tertiaire

Comparé au secteur industriel, le secteur des services a enregistré une augmentation légèrement moins forte des salaires nominaux (+1,6% en moyenne). Comme dans le secteur secondaire, les évolutions salariales ont considérablement varié selon les secteurs d'activités: le commerce de détail a suivi la hausse générale des salaires nominaux (+1,7%), tandis que des hausses plus marquées ont été observées dans les branches « édition, audiovisuel et diffusion, télécommunications » (+2,2%), « commerce et réparation d'automobiles et de motocycles » (+2,5%) ainsi que dans l'administration publique (+3,6%). Les salaires nominaux sont restés en revanche relativement stables dans la santé (+0,1%) et ont légèrement reculé dans la branche « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (-0,6%).

Baisse des salaires réels de 0,4%

En raison du maintien d'un niveau élevé de l'inflation en 2023 (+2,1%), le pouvoir d'achat des salaires a baissé en moyenne de 0,4%. L'évolution des salaires réels en 2023 s'est située dans une large fourchette allant de -2,7% à +1,5%, soulignant ainsi la diversité des dynamiques salariales qui caractérise chaque branche économique. En 2023, on constate que le pouvoir d'achat des salaires est resté stable dans le secteur secondaire (+0,0% en moyenne), tandis qu'il s'est réduit pour la troisième fois consécutive dans le secteur tertiaire (-0,5% en 2023, -1,8% en 2022 et -0,7% en 2021).

Progression des salaires nominaux légèrement plus forte pour les femmes

En 2023, et au niveau de l'ensemble des branches économiques, les salaires des femmes ont augmenté en moyenne de 1,8% (valeur nominale), tandis que ceux des hommes ont connu une hausse de 1,7%.

Fiche descriptive de l'indice suisse des salaires

Source

L'indice suisse des salaires est calculé chaque année à partir des données contenues dans les déclarations d'accidents et transmises à l'OFS par le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA). Les calculs portent sur environ 250 000 données individuelles. L'exploitation de ces données exclut le secteur primaire, les personnes en apprentissage et les stagiaires.

But

Mesurer l'évolution annuelle des salaires en tant que prix du travail. L'indice suisse des salaires élimine en partie les effets induits par les modifications de la structure des personnes salariées au cours du temps, sur l'évolution du salaire moyen (en fixant la pondération à une année de base donnée pour une période de 5 ans). Les modifications de structure sont notamment induites par l'augmentation de la qualification, les promotions et les mouvements d'entrée et de sortie dus aux départs et aux embauches.

Définition du salaire

Le **salaire contractuel brut standardisé** correspond à la rémunération inscrite sur le contrat de travail pour une personne salariée engagée à plein temps. Les salaires des personnes à temps partiels sont mensualisés sur la base de la durée normale du travail dans l'entreprise qui les emploie.

Il comprend le salaire de base ainsi que le 13^e salaire (14^e salaire et suivants y compris), l'allocation de renchérissement, les indemnités de vacances et les indemnités pour jours fériés. Il s'agit du salaire avant toute déduction des cotisations de l'assurance sociale (AVS/AI, APG, AC, AANP), des cotisations (ordinaires et pour le rachat) à la prévoyance professionnelle LPP (2^e pilier) et avant prélèvement des impôts, sans les allocations familiales et les paiements en nature. Sont exclues les composantes salariales à caractère irrégulier (par exemple les gratifications, les primes et les commissions allouées de façon irrégulière), la part des prestations en capital ou des cotisations à caractère de prévoyance versée par l'employeur, ainsi que la rétribution des heures supplémentaires.

Méthode de calcul

L'indice suisse des salaires est un indice de Laspeyres calculé sur la base de l'observation de l'évolution du salaire moyen des personnes salariées regroupées par branche économique et sexe.

Pour mieux capturer les effets de la pandémie, les indices des années 2020 et 2021 ont été calculés avec une nouvelle pondération. La pondération comprend actuellement huit facteurs construits à partir de six variables. Des interactions avec la variable hommes-femmes y sont incluses. Pour plus d'informations, une note méthodologique peut être obtenue sur demande.

Nomenclature

Nomenclature générale des activités économiques NOGA08

Renseignements

Didier Froidevaux, OFS, Section Salaires et conditions de travail, tél.: +41 58 463 67 56,

e-mail: didier.froidevaux@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2024-0121

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

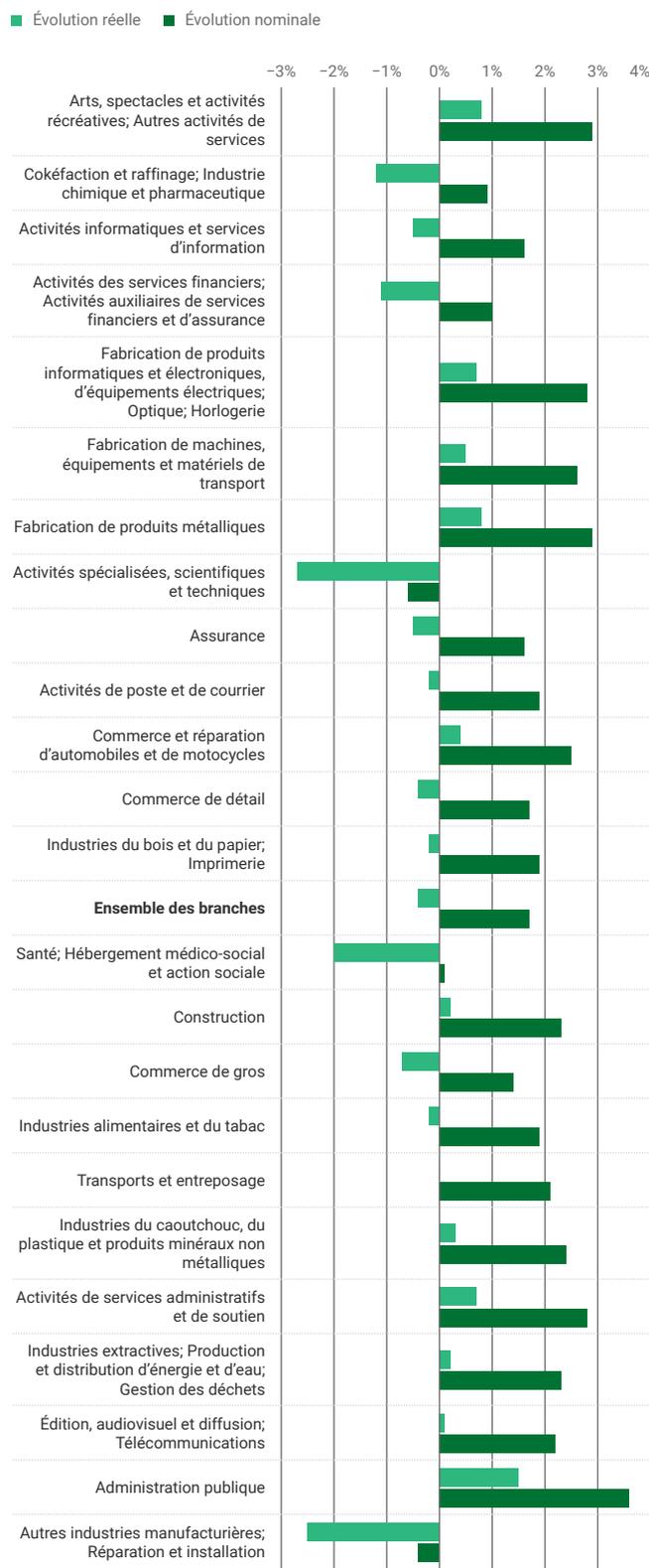
Indice des salaires nominaux et réels, 2022-2023

Branches économiques (NOGA08)	Indice des salaires nominaux			Indice des salaires réels		
	Indice (base 2020 = 100)		Variation en % par rapport à la dernière année disponible	Indice (base 2020 = 100)		Variation en % par rapport à la dernière année disponible
	2022	2023		2022	2023	
05-96 TOTAL	100,7	102,4	1,7	97,3	96,9	-0,4
05-43 SECTEUR SECONDAIRE	100,2	102,3	2,1	96,8	96,8	0,0
05-09/ 35-39 Industries extractives; Production et distribution d'énergie et d'eau; Gestion des déchets	101,7	104,1	2,3	98,3	98,5	0,2
10-12 Industries alimentaires et du tabac	100,3	102,2	1,9	96,9	96,7	-0,2
16-18 Industries du bois et du papier ; Imprimerie	100,7	102,6	1,9	97,3	97,1	-0,2
19-21 Cokéfaction et raffinage; Industries chimique et pharmaceutique	100,8	101,7	0,9	97,5	96,3	-1,2
22/23 Industries du caoutchouc, du plastique et de produits minéraux non métalliques	98,3	100,6	2,4	94,9	95,1	0,3
24/25 Fabrication de produits métalliques	99,2	102,1	2,9	95,9	96,7	0,8
26/27 Fabrication de produits informatiques et électroniques, d'équipements électriques; Optique; Horlogerie	98,3	101,1	2,8	95,0	95,7	0,7
28-30 Fabrication de machines, équipements et matériels de transport	101,0	103,6	2,6	97,6	98,0	0,5
31-33 Autres industries manufacturières; Réparation et installation	102,8	102,4	-0,4	99,4	96,9	-2,5
41-43 Construction	100,4	102,7	2,3	97,1	97,3	0,2
45-96 SECTEUR TERTIAIRE	100,9	102,5	1,6	97,5	97,0	-0,5
45 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	100,4	102,9	2,5	97,0	97,4	0,4
46 Commerce de gros	101,8	103,2	1,4	98,4	97,7	-0,7
47 Commerce de détail	100,6	102,3	1,7	97,2	96,8	-0,4
49-52 Transports et entreposage	101,3	103,4	2,1	97,9	97,9	0,0
53 Activités de poste et de courrier	99,1	101,0	1,9	95,7	95,5	-0,2
55/56 Hébergement et restauration	100,9	102,6	1,7	97,5	97,1	-0,4
58 - 61 Édition, audiovisuel et diffusion; Télécommunications	101,3	103,6	2,2	97,8	97,9	0,1
62/63 Activités informatiques et services d'information	99,3	100,9	1,6	96,0	95,5	-0,5
64/66 Activités des services financiers; Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	99,9	100,9	1,0	96,5	95,4	-1,1
65 Assurance	102,0	103,6	1,6	98,6	98,1	-0,5
69-75 Activités spécialisées, scientifiques et techniques	100,8	100,2	-0,6	97,4	94,8	-2,7
77-82 Activités de services administratifs et de soutien	101,9	104,7	2,8	98,5	99,2	0,7
84 Administration publique	102,8	106,5	3,6	99,4	100,9	1,5
86-88 Santé, Hébergement médico-social et action sociale	100,8	100,9	0,1	97,4	95,4	-2,0
90-96 Arts, spectacles et activités récréatives; Autres activités de services	95,4	98,2	2,9	92,1	92,8	0,8
Sexe Hommes	100,3	102,0	1,7	97,0	96,6	-0,4
Femmes	101,4	103,2	1,8	98,0	97,7	-0,3

Composantes du salaire: salaire contractuel brut de base. Les prestations non périodiques, les allocations familiales et les paiements en nature sont exclus du calcul.

Source : OFS, à partir des données du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA)

Évolution des salaires nominaux et réels en 2023 par branche économique: variation en % par rapport à 2022



État des données: 25.04.2024

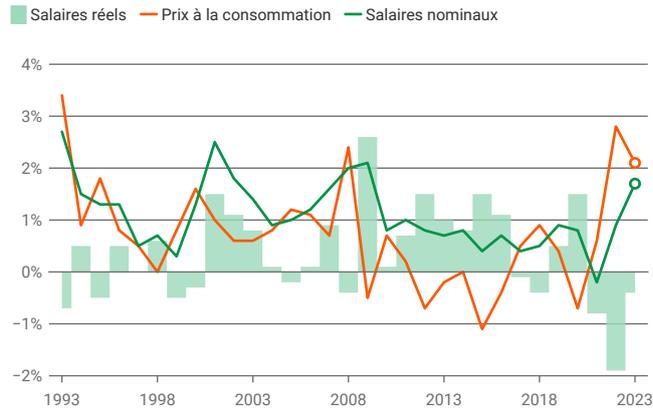
Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

gr-f-03.04.03.02

© OFS 2024

Évolution des salaires nominaux, des prix à la consommation et des salaires réels, de 1993 à 2023

Variation par rapport à l'année précédente



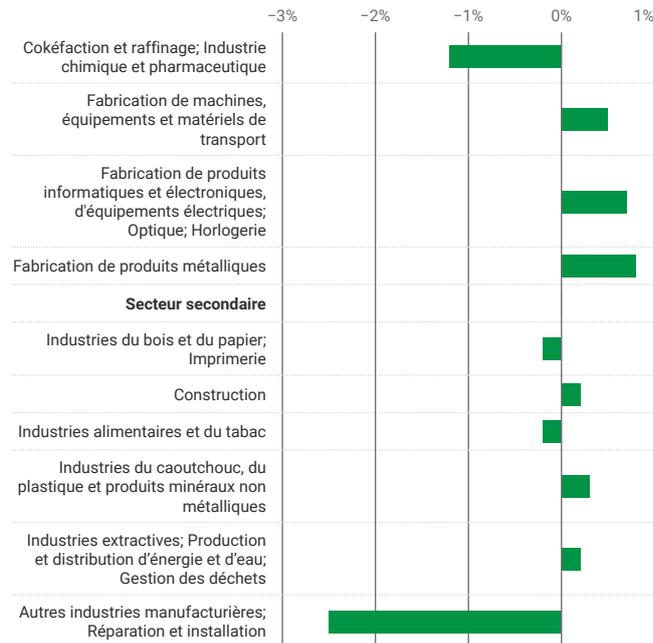
État des données: 25.04.2024

gr-f-03.04.03.01

Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

© OFS 2024

Évolution des salaires réels en 2023 par branche économique; en % par rapport à 2022 – Secteur secondaire



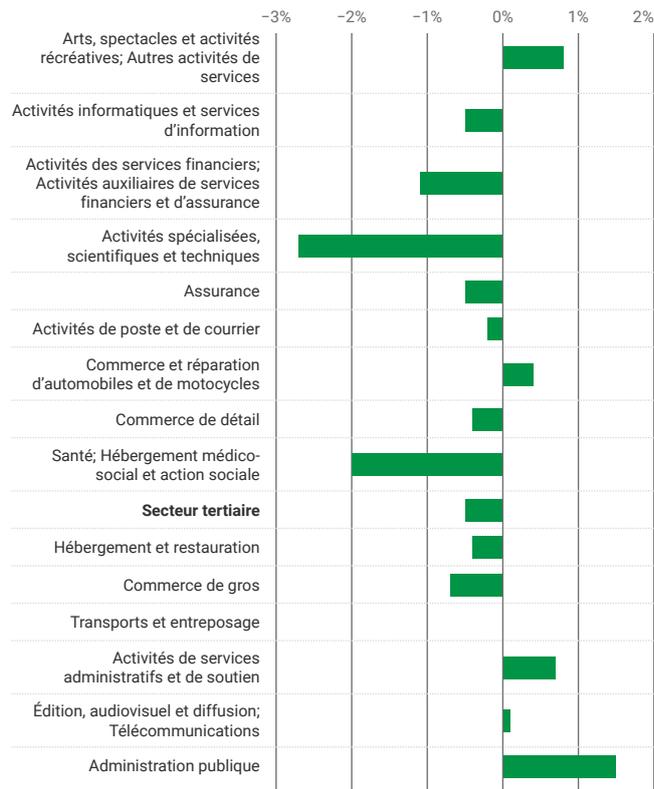
État des données: 25.04.2024

gr-f-03.04.03.01.02

Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

© OFS 2024

Évolution des salaires réels en 2023 par branche économique; en % par rapport à 2022 – Secteur tertiaire



État des données: 25.04.2024

Source: OFS – Indice suisse des salaires (ISS)

gr-f-03.04.03.01.03

© OFS 2024